



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
22 décembre 2020

Séance du 29/12/2020

Membres en
exercice :
11

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf décembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
8

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Isabelle MAZOYER, Véronique NICOLLET

Votants :
9

Représentés : Christian MICHEL

Excusés : Dominique ARCIDIACONO, Marie MUNUERA

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2020_061

Signature convention de mise à disposition de sel de déneigement avec la commune de Peyruis

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'anticiper la période hivernale et pour faciliter la gestion de l'achat du sel de déneigement, la convention avec la société d'autoroutes Escota n'ayant pas abouti, il a été convenu un partenariat avec la commune de PEYRUIS qui nous propose la vente de sel de déneigement aux tarifs suivants :

- 83€ HT par tonne de sel
- 60€ HT par camion prix forfaitaire de chargement (le camion pouvant contenir 4 tonnes de sel)
- 120€ HT par agent pour la livraison et le déplacement Peyruis/Mallefougasse - Mallefougasse/Peyruis

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les conditions fixées par la commune de PEYRUIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de sel de déneigement

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA

